

Date de dépôt : **23/01/2023**
 Demandeur : **EIMI-ELEC**
 Représenté par : **BONNOT Emmanuelle**
83 rue de la Pale - 25230 SELONCOURT
Demande d'Arrêté de circulation pour branchement électrique
 Adresse terrain : **1 venue Keller 25400 ARBOUANS**

ARRÊTÉ MUNICIPAL
De circulation – 1 avenue keller

Le Maire de la Commune d'Arbouans,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8 ; R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 (livre 1 – huitième partie : signalisation temporaire) ;

Vu la demande formulée par l'entreprise BONNOT Emmanuelle

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux pour branchement électrique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. A compter du, entre le 05/06/2023 et pour une période de 10 jours calendaires, la circulation sera basculé sur la chaussée opposée manuellement.

ARTICLE 2. Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier, limitation de la vitesse à 30km/h.

ARTICLE 3. La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation, par panneaux en alternat seront assurées par les soins de l'entreprise EIMI-ELEC;

ARTICLE 4. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5. Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6. Monsieur Arnaud ROTA, le Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police de Montbéliard

Certifié exécutoire le 22 mai 2023

Le Maire,



Arnaud ROTA